

Histoire politique de l'administration

Marc Olivier Baruch



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18089>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2007

Pagination : 243-244

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Marc Olivier Baruch, « Histoire politique de l'administration », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2007, mis en ligne le 15 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18089>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire politique de l'administration

Marc Olivier Baruch

Marc Olivier Baruch, directeur d'études

1. Servir l'État en France, XIX^e-XX^e siècles (avec Alain Chatriot, *ATER*)

- 1 Consacré cette année pour l'essentiel à l'étude des usages politiques et sociaux de l'histoire de l'administration, le séminaire s'est spécialement attaché aux modes d'écriture de l'histoire de l'État par lui-même. L'examen de quelques-unes des multiples commémorations étatiques intervenues lors des années récentes – qu'il s'agisse du bicentenaire des institutions léguées par le Consulat et l'Empire (code civil, corps préfectoral, Conseil d'État) ou du centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus – a en effet donné à la puissance publique l'occasion de se mettre en scène et de se raconter. Alors que, pris individuellement, les hauts fonctionnaires ont des choses à dire et à démontrer sur leur propre parcours, les institutions d'État, mais aussi de plus en plus celles issues des collectivités locales, persistent à se réclamer d'une histoire lisse, par absence totale de relief, écrite par elles et pour elles.
- 2 Le risque est grand, dans cette configuration, que les maîtres des cérémonies, financeurs sans contraintes et sans contrôles, ne cherchent à instrumentaliser la recherche au-delà du raisonnable, ce qui fut fait, ou tout au moins tenté. L'analyse des rétroactions intervenues dans les années 1970 entre certains segments de l'État et le monde de la recherche en sciences sociales montre au contraire par l'exemple ce que fut, et donc ce que pourrait à nouveau être, un cercle vertueux (qu'il ne faut certes pas idéaliser) entre État, savoirs et demande sociale. Dans le même ordre d'idées, a été regardée de près l'évolution de l'institution par excellence de l'hybridation entre savoirs sur l'État et pouvoirs d'État, Sciences-Po, qui sut monopoliser la formation des

hauts fonctionnaires – au moins jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale, époque où elle dut en concéder quelques morceaux à l'ENA.

- 3 Revenant enfin sur quelques débats contemporains, le séminaire a conclu ses travaux en s'attachant à poser trois questions placées au cœur des relations entre pouvoir et savoir : celle de l'expertise, celle des conflits de mémoire tels qu'ils se jouent notamment autour du passé colonial de la France, celle enfin des processus de légitimation mis en œuvre par les acteurs du jeu politico-administratif.

2. Administration et dictature (avec Jean-Yves Dormagen, *professeur à l'université Montpellier-I*)

- 4 Poursuivant sa tentative d'examen comparé des appareils d'État en régime non pluraliste, le séminaire a orienté ses travaux selon quatre directions : deux d'entre elles (le stalinisme et le national-socialisme dans son entreprise d'anéantissement du judaïsme européen), pour attendues qu'elles soient, n'en restent pas moins des champs majeurs du questionnement. Il s'est notamment agi, cette année, de se demander dans quelle mesure l'étude de leurs appareils d'État était susceptible de relever d'approches d'anthropologie politique, *via* par exemple la question des pratiques de commandement ou celle de la gestion des plaintes, ou d'analyses de politiques publiques.
- 5 Il s'est ensuite agi de tenter une comparaison synchronique, en s'arrêtant sur la nature des relations entre administration, autoritarisme et démocratie telles qu'elles furent perçues, à un instant donné (en l'occurrence les années 1930), par les contemporains. Deux régimes non usuellement considérés comme dictatoriaux furent analysés sous cet angle, les États-Unis du New Deal et la France, placée face à l'expansion des liges extraparlementaires.
- 6 Un dernier ensemble d'approches a cherché à appréhender les modes de fonctionnement de l'administration de la dictature contemporaine ou quasi-contemporaine, à partir de champs géographiques moins parcourus : l'Afrique anglophone de l'ère post-coloniale d'une part, l'Iran théocratique du régime des mollahs d'autre part.
- 7 Enfin, deux interventions de philosophie politique et juridique, relative l'une à la question de l'état d'exception, l'autre à la controverse née dans les années 1950 entre les juristes américains Hart et Fuller, se sont placées en surplomb de cette recherche d'un plus petit commun multiple des configurations politico-administratives à l'œuvre au sein de régimes d'abord marqués par la diversité de leurs finalités idéologiques, de leurs formes de contrôle social ou encore de leurs modes d'exercice de la domination et/ou de la terreur.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe